

Ordonnance

Ordinances, ord monnoye
a l'angras garde de la monnerie
de Romans.

Sous l'attention des officiers
des monnoies

Mus. may 1392.

Nous ayons receu les lettres
envoyees a l'Siegneur comte auant
celles que chavres le p[er] son
desquelz lettres ce pour iellez entamer
et accompler nous vous mandons
que es au delay ces lettres veux
vous transporter en la monnerie
creuse et creelle de l'alle de cheveen
office ce gardes en lieu de jean dorier

lequel endemoune ordre y ayeul
en la dite monnaie de l'orouane
cuiueee pour auquel il en sera
dite monnaie de l'orouane soient
pour exerceer le die office eegarde
et au huij jurez aprente et
reception de ces presents par vous
saints du lapeine contenues en
celles de nostre die signeue apres
ce presentes pour mandour au
maistre pacheur de la dite
monnaie et exerceer aux officiers
de celles presents ce auant et atour
autres que il peuoit faire a part
que avoue comme agathe dieuee
monnaie en lieu de d. jan dorier
obtenu auentement diligentement et
autre maistre quelqu' autre
droit profit et enolement au
officier apertenans pour paies
et deuues envoi autre aux
reuels en l'orouane accoustume

Sous contre-di ne autre maneeine
attendre. Rumeur ayant etournu?
Secours le rouge may 1392. /-